



## Rebonds

Il est temps d'inventer un nouveau compromis social qui respecte un principe de solidarité intergénérationnelle à travers des politiques «soutenables».

### **Pour une retraite «durable»**

Par Elie COHEN

lundi 26 mai 2003

Elie Cohen est directeur de recherches  
au CNRS.

L'économie des retraites est simple : elle est fonction de données démographiques, de données d'activité et de données migratoires puis d'hypothèses faites sur le partage des fruits de la croissance. Quel que soit le régime de gestion retenu, la retraite s'analyse toujours comme un transfert de richesses entre générations. Le choix de la capitalisation n'a rien à voir avec la résolution du problème du vieillissement de la population ou de l'amélioration de l'équilibre à long terme du financement des retraites.

Le problème de la France est triple. D'un côté, le vieillissement de la population dégrade le taux de dépendance (rapport 60 ans et +/20-59) : celui-ci passerait de 38,5 à 72,6 % à l'horizon 2040. D'un autre côté, les réformes déjà menées dégradent le taux de remplacement (pension/salaire) des salariés du privé. La part des pensions dans le PIB toutes choses étant égales par ailleurs passerait de 12 à 16 % de la richesse nationale d'ici à 2040 et de 12 à 18,5 % si on veut maintenir le taux de remplacement au niveau actuel. Enfin le «non-régime public» est déficitaire. Il faut donc inventer un nouveau compromis social pour des générations qui auront une durée de vie à la retraite deux fois supérieure à celle de leurs grands-parents. Trois solutions sont formellement envisageables : 1/Augmenter les cotisations ; 2/Dégrader les pensions ; 3/Retarder l'âge du départ à la retraite.

Le débat sur les fonds de pension émerge à partir du moment où on considère que la voie de l'alourdissement des prélèvements obligatoires est à bannir. Le rapport de 2001 du Conseil d'orientation des retraites (COR) venant après tant d'autres livre une image de l'avenir dénuée de toute ambiguïté. Si l'on souhaite éviter à tout prix l'allongement de la durée de cotisation à cause de la pénibilité du travail ou d'une préférence pour le loisir alors il faut accepter de voir le pouvoir d'achat des salariés amputé de 9 à 15 % d'ici à 2040. Si, soucieux des équilibres économiques de long terme, on veut éviter toute augmentation des prélèvements, alors il faut accepter soit un allongement de la durée d'activité de neuf ans, soit une réduction de moitié du taux de remplacement. Enfin, à l'horizon 2040, si autour du scénario central on fait des hypothèses plus ou moins optimistes d'évolution des paramètres démographiques et économiques, on constate que la variable démographique écrase les autres variables. Une reprise de la fécondité de 2,1 aurait un effet à la baisse de 0,3 à 0,4 % de Pib. Une progression plus vive de la productivité aurait une incidence de 0,12 point de Pib par dixième de point gagné, mais ce bénéfice disparaît si la pension est indexée sur les revenus moyens d'activité. Un taux de chômage variant entre 3 % et 7 % avec 4,5 % comme hypothèse centrale à l'horizon 2010 dégage 0,3 point de Pib par point de chômage en moins. Contre ce diagnostic largement partagé par les syndicalistes, les experts et les élus associés au livre blanc, au rapport Charpin puis aux travaux du COR, un professeur émérite de Paris-I vient nous expliquer que la démographie ne compte pas, que tout est affaire de productivité. On reste interdit (1).

On peut décréter que la productivité va croître comme dans la période de rattrapage (dans les années 80 encore, elle était de 2,1 %), mais la vérité commande de dire que l'hypothèse du COR est optimiste, la situation présente étant déjà fortement dégradée (1,3 % au cours de la décennie 90). On peut planifier un retour au plein emploi en 2008 ou en 2010 mais là aussi les faits sont têtus : pénurie de travailleurs qualifiés et chômage de masse peuvent coexister. On peut taxer le système homme-machine mais c'est encore taxer et ultimement tout prélèvement finit par peser sur les salaires. De plus, moins une économie croît vigoureusement et plus les conflits de répartition s'aiguisent.

Reste le trésor caché, les dividendes, les stock-options... Il suffit de rappeler que les 30 premiers groupes français cotés ont affiché un résultat total négatif en 2001 de 4,4 milliards d'euros, que les stock-options ont perdu 50 % de leur valeur au cours des dix-huit mois et que l'assiette taxable des dividendes des sociétés cotées fait près de 1 % du PIB pour s'aviser du caractère dérisoire de ces «propositions».

Ecartons donc les doctrines fumeuses du professeur émérite et ses théories du complot et revenons aux réalités. Chacun sait que la solution qui finira par émerger combinera augmentation des taux et de la durée de cotisation, érosion des pensions. Comment alors réaliser le bon équilibre ? Les principes du développement durable peuvent être de bon conseil. Le principe de justice intergénérationnel commande que nous ne transmettions pas à nos enfants un monde plus dégradé que celui que nous avons trouvé. Cela signifie que toute solution ayant pour effet de renvoyer les charges constatées aujourd'hui sur les générations à venir, alors que nous avons bénéficié d'une démographie favorable et d'une forte croissance et qu'ils connaîtront un monde plus dur, est coupable. Fabriquer des déficits publics aujourd'hui et les renvoyer à travers le paiement de la dette aux générations futures contrevient à ce principe de justice. Le principe d'équité commande de ne pas accepter que des financements publics issus de l'impôt financent des avantages catégoriels.

Les politiques de retraite doivent enfin être des politiques «soutenables». Comment nommer une politique qui, sur la durée, suscite des comportements de fuite (sorties précoces) et de précaution individuelle (épargne, assurance-vie) alors que la solidarité intergénérationnelle est théoriquement garantie par la répartition ? En vérité, les pires ennemis de la croissance et les meilleurs alliés de la capitalisation individuelle sont les actuels défenseurs de l'immobilisme.

Pourquoi ces éléments ont-ils tellement de mal à se frayer une voie dans le débat public et pourquoi la réforme Fillon subit-elle des critiques aussi violentes ? Trois éléments permettent de comprendre la portée de cette protestation. Ils ne remettent pas pour autant en cause à mes yeux la nécessité de la réforme. Les salariés actuels qui ont fait l'expérience de l'intensification du travail, du stress, de la course à la performance, se voient mal travailler jusqu'à 65/68 ans. Les 2 Français sur 3 qui entre 55 et 65 ans ne sont déjà plus au travail ont du mal à concevoir une carrière ordinaire qui s'étendrait jusqu'à 65 ans. Enfin, les Français qui ont plébiscité les 35 heures et qui globalement, à la différence des Américains, arbitrent en faveur du loisir et contre l'enrichissement matériel, ne comprennent pas qu'on ne leur laisse pas le choix entre surcroît de cotisation et allongement des carrières.

Tous ces éléments sont d'immense portée, ils justifieraient amplement un report de la décision, la reprise de négociations. Mais voilà, nous avons trop tardé, le moment est venu de s'engager dans un processus qui sera long, qui nous conduira à réinventer le travail des salariés de 50/65 ans et qui finira par rendre possible des parcours de retraite individualisés dans le cadre d'un système solidaire.

(1) Sous le titre «Retraites : sauvetage ou racket ?», René Passet, professeur émérite d'économie à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, dans une contribution aux pages Rebonds (*Libération* du 21 mai 2003), contestait l'argument démographique pour justifier la réforme gouvernementale, estimant que la question de fond restait la répartition des gains de productivité entre le salariat et le capital.